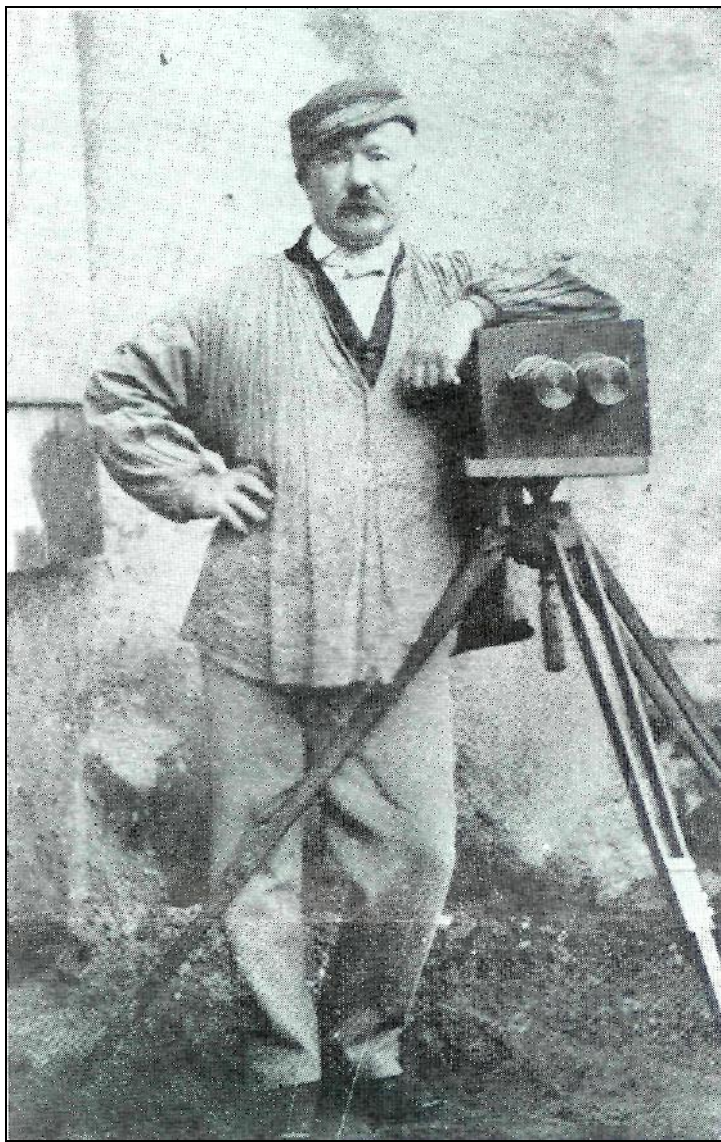


JEAN-BAPTISTE HAXAIRE

Menuisier à Fraize, rue de la Costelle



**EN 1856 : DEVIS DES TRAVAUX A  
EXECUTER POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN HOTEL DE VILLE A FRAIZE**

La Commune de Fraize ne possède point d'hôtel de ville. La salle des séances de la mairie qui sert en même temps pour la Justice de Paix est

placée dans le bâtiment de l'école des filles, elle est beaucoup trop petite et n'est d'ailleurs accompagnée d'aucune des dépendances nécessaires.

Le Conseil municipal a en conséquence décidé qu'un projet serait rédigé et que le bâtiment comprendrait, au rez-de-chaussée un vestibule ou passage, un logement pour l'appariteur, une remise pour les pompes, un local pour l'établissement d'une balance publique, des dépendances telles que bûcher, cellier, puis la cage d'escalier. Au premier étage : une vaste salle pour les grandes réunions telles que les révisions, les enchères, etc... Cette salle sera précédée d'un vestibule ; une salle pour les réunions du conseil municipal avec son greffe y attaché ; une salle pour la justice de paix et un greffe. Le bâtiment sera surmonté d'une tour d'appel destinée à recevoir une cloche.

Pour remplir de la manière la plus convenable le projet, on a donné au bâtiment 24 m 80 de longueur sur 14 m 20 de largeur et 9 m de hauteur. Il comprendra un rez-de-chaussée et au premier étage les pièces comme indiquées précédemment et tout le bâtiment est surmonté de greniers qui, quoique placés sous le comble, offrent un vaste emplacement suffisamment élevé ; le tout disposé suivant que l'indiquent les divers plans du projet.

Les murs du bâtiment sont projetés en maçonnerie de moellons avec chaux hydraulique. Les chambranles de toutes les baies, les socles ainsi que les chaînes et la face du portail seront en pierres de taille. Les charpentes seront en bois de sapin avec quelques pièces en chêne ; la couverture sera en tuiles plates ; les planchers en planches de sapin, les cloisons en briques et en plâtre. Enfin, la menuiserie en bois de chêne et de sapin.

Ces ouvrages seront exécutés conformément à ce qu'il sera expliqué dans les divers chapitres du présent devis.

Détails et dimensions des ouvrages

**Fouilles des terres** — Les fossés des fondations pour tous les murs seront creusés jusqu'au fond solide ; les terres seront transportées à 300 mètres réduits de distance, dans le lieu qui sera désigné par Monsieur le Maire.

Dans le cas où on serait obligé de faire des épaissements pendant la construction, ils seront exécutés par régie, sous la surveillance de M. le Maire. Les journées d'ouvriers seront payées suivant le prix de la série et l'entrepreneur percevra 1/20ème du montant de la dépense pour les avances de fonds.

**Maçonnerie de moellons** — La maçonnerie sera formée de gros libages choisis parmi les blocs les plus durs et présentant des cubes réguliers posés à bain de mortier sur le fond solide qu'on aura préparé bien de niveau ou par parties horizontales, et de moellons de fort échantillon de 35 à 50 de côtés sur 15 à 20 centimètres d'épaisseur, posés aussi à bain de mortier, bien de niveau et à joints recroisés par le milieu, tant en parement qu'à l'intérieur du mur, en observant de poser 4 pierres faisant parpaing dans chaque mètre superficiel de mur.

Les murs seront élevés bien d'aplomb entre des lignes de cordeau depuis le fond solide jusqu'au niveau du rez-de-chaussée. Les parements cachés par les terres seront rejointoyés avec soin avant les remblais.

Les murs en élévation auront, savoir : 0,80 d'épaisseur pour la façade du portail jusqu'au niveau de la première corniche. Les autres murs auront 0,60 d'épaisseur jusqu'à la plinthe, ils seront ensuite réduits à 0,50 d'épaisseur.

On fera des arcades en moellons au-dessus de toutes les baies à couvertes horizontales, afin de les décharger du poids des maçonneries supérieures.

Les murs de faces et de refends seront liaisonnés à leur jonction par des pierres d'au moins 0,60 de longueur afin qu'ils se recroisent de 0,30 sur chaque mur, il en sera posées à chaque mètre de hauteur. Les parements extérieurs seront montés avec fruit de 0,002 par mètre et leurs intérieurs seront montés d'aplomb, les assises de moellons seront bien de niveau dans tous les sens et s'araseront exactement avec les pierres de taille. Les faces extérieures seront recouvertes d'enduits et de crépis au balai pour former ce que l'on appelle « grain d'orge ». Les parements intérieurs seront crépis avec soin et enduits en plâtre suivant qu'il est prescrit au devis.

*Annonces des Hautes-Vosges n°1171 — 9 décembre 1984*

### Maçonnerie de pierre de taille

L'entrepreneur sera tenu de se conformer exactement aux dessins d'appareils et profils des différentes moulures de grandeur d'exécution pour ce qui concerne la grandeur des pierres ; en conséquence, il ne fera ses commandes que d'après les feuilles d'appareils qui lui seront délivrées.

Les angles des murs en fondation seront revêtus en blocs de 1 mètre de longueur, 0,50 de largeur et de 0,32 à 0,33 de hauteur, les piédroits des

portes seront renforcés par des assises de pierres de taille de 0,60 à 0,80 de côtés sur 0,33 de hauteur.

Le mur du côté de l'eau aura un revêtement extérieur de 0,40 réduit de queue, les blocs seront formés d'assises correspondant et appareillés par carreaux et boutine faisant alternativement épaisseur et demi-épaisseur du mur.

Les angles des murs en élévation seront formés de blocs de 0,90 de longueur, 0,50 de largeur et 0,32 à 0,33 de hauteur.

La façade du portail aura un revêtement en pierre de taille de 0,40 réduits d'épaisseur suivant l'appareil, la partie du rez-de-chaussée sera toute en pierre de taille sur d'épaisseur du mur.

Le socle au pourtour du bâtiment aura 0,70 d'épaisseur, il sera formé en deux assises régulières, les blocs feront alternativement épaisseur et demi-épaisseur du mur.

Les vitraux du rez-de-chaussée auront 1 mètre de largeur sur 2,20 de hauteur, compris la partie circulaire. Les piédroits auront 1,70 de hauteur et seront formés de 4 lancis de 0,60 sur 0,64 de côté et 0,30 de hauteur ; l'appui aura 1,40 de longueur, 0,64 de largeur et 0,20 d'épaisseur. La partie cintrée sera divisée en 5 clavaux égaux de 0,64 de longueur sur 0,30 de queue.

Les portes intérieures auront 1 mètre de largeur sur 2,20 de hauteur, elles seront formées chacune de 6 lancis de 0,50 de côté sur 0,90 de hauteur ; de 4 jambages de 0,65 de hauteur, 0,50 de largeur et 0,20 d'épaisseur ; d'une couverture de 1,40 de longueur, 0,50 de largeur et 0,20 d'épaisseur.

La plinthe du premier étage aura 0,40 réduit de hauteur, sur 0,80 de queue compris saillie ; la longueur du bloc sera d'au moins 1,50.

La chaîne formant appui des croisées du premier étage aura 0,20 d'épaisseur sur 0,57 de largeur compris saillie ; l'intervalle entre chaque bloc d'appui sera d'un seul morceau.

Les croisées du premier étage auront 1,20 de longueur sur 2,30 de hauteur, le chambranle sera formé de 6 lancis de 0,50 de queue, 0,55 de largeur compris moulures extérieures et 0,30 d'épaisseur ; de 4 jambages de 0,65 de

hauteur, 0,55 de largeur et 0,20 d'épaisseur ; d'une couverture de 1,60 de longueur, 0,55 de largeur et 0,22 d'épaisseur.

La corniche de couronnement aura 2,10 de longueur, 0,75 de largeur compris saillie et 0,25 d'épaisseur ; la frise aura 0,30 de hauteur sur 0,35 de queue. Les blocs auront au moins 1,50 de longueur suivant l'appareil.

L'escalier du premier étage se composera de 2 rampes et un palier, la première rampe reposera sur un mur d'échiffre de 0,25 réduits d'épaisseur et la seconde rampe sera formée de marches assemblées à crémaillères partant de 0,40 dans le mur.

Toutes les marches seront taillées à boudin avec retour sur les têtes, le palier sera en deux morceaux égaux de 1,60 de côtés réduits, le tout sera exécuté conformément aux épures.

#### Taille de pierre

Tous parements apparents des pierres de taille seront passés au large ciseau après avoir été bien dégauchis à la règle et mis d'équerre dans tous les sens avec les lits et les joints, ou taillés suivant la courbure et la coupe déterminée par l'emplacement de chaque bloc.

Les socles auront 0,05 de saillie, leurs lits seront taillés avec soin quoiqu'ils ne doivent poser que sur la maçonnerie de 3 moellons, et en général les lits et les joints de toutes les pierres seront taillés sans démaigrissement, les arêtes seront relevées par des ciselures.

La taille des vitraux arcades ne sera commencée que d'après le tracé des épures en grand, vérifiée par l'architecte. L'entrepreneur devra se procurer un local convenable où on trouvera un mur bien dressé ou un plancher bien uni. Les profils des différentes moulures de grandeur d'exécution seront délivrés à l'entrepreneur lors de l'exécution.

Les ébrasements des portes et des croisées formeront un tableau de 0,20, une batte de 0,035 et le restant du mur formera un évasement de 0,04 à l'intérieur. Les appuis seront taillés avec pente à l'extérieur de 0,015 et la partie intérieure présentera une élévation de 0,02 pour loger le châssis de la croisée.

L'entrepreneur prendra les précautions nécessaires pour éviter les épaufrures, il emploiera à cet effet des torches et des paillassons pour le

bardage des pierres et il sera tenu de remplacer tous les blocs qui seraient endommagés.

Les pierres seront posées sur une couche de mortier, les cales en bois ne serviront qu'à mettre les blocs en place et elles seront entièrement retirées après l'exécution. Les joints n'auront pas plus de 0,004 à 0,005 de largeur, ils seront ensuite fichés en mortier de chaux et sable tamisé, au moyen d'une fiche dentelée et de manière à ce qu'il ne reste aucun vide entre les divers blocs.

Toutes les saillies des socles et des moulures qui, par leur position, pourraient être endommagées pendant le temps des constructions seront garanties par des couvres en mortier mêlés de plâtre et par des garnitures en bois.

Après la pose, tous les parements apparents seront ragrésés et nettoyés avec le plus grand soin, de manière que la règle s'applique exactement sur toutes des parties droites et que la courbure des parties circulaires soit observée avec précision et que toutes les arêtes présentent des lignes bien régulières.

La pose et les ragréments étant terminés, tous les joints seront évidés sur 0,010 de profondeur, ensuite replis en mortier de chaux vive et de pierres pilées posé avec soin afin qu'il ne s'étende pas au-delà dont la largeur a été fixée précédemment ; ils seront lissés avec soin.

*Annonces des Hautes-Vosges n°1172 — 16 décembre 1984*

Divers ouvrages :

Les pavés des vestibules seront en dalles de pierre de taille de 0,10 d'épaisseur échantillonnés par rangées d'égale largeur, bien dégauchis et taillés bien d'équerre dans tous les sens. Ces pavés seront posés sur forme de sable de 0,10 d'épaisseur et de mortier qu'on aura eu soin de faire refluer dans les joints et, afin qu'il ne reste aucun vide entre eux, on fichera par dessus tous ceux qui ne seraient pas remplis par la première opération en ayant soin de n'en pas répandre sur le reste des parements. Les joints seront réguliers de 0,004 à 0,005 au plus. Les pavés de la remise et du bûcher seront en pierre de bout de 0,20 de queue sur 0,08 à 0,10 de largeur et 0,15 à 0,16 de longueur, ils seront posés sur forme de sable de 0,10 d'épaisseur, les joints seront réguliers de 0,008 à 0,010. Ces pavés seront damés jusqu'au refus d'une hie du poids de 18 kilos, ensuite recouverts d'une couche de

sable de 0,03 d'épaisseur (ils pourront être faits en cailloux et dans ce cas le prix en sera réduit à 1 franc le mètre).

La pierre d'évier aura 1,50 de longueur, 0,70 de largeur et 0,20 d'épaisseur, taillée avec renforcement de 0,04 et pente de 0,02 vers l'écoulement ; elle sera posée à 0,70 au-dessus du pavé. La gargouille aura 0,30 de largeur et 0,15 d'épaisseur et présentera 0,15 de saillie sur le parement du mur.

La cheminée du concierge sera exécutée en pierre de taille, le chambranle présentera 1,60 d'ouverture ; et dans le cas où on se déciderait à faire le chambranle en briques, il sera maintenu par des tringles de fer après le plancher supérieur suivant ce qu'il sera prescrit.

Les tuyaux des cheminées seront établis dans l'épaisseur des murs, ils auront 0,25 sur 0,70 d'ouverture, ils seront construits en briques de 0,10 à 0,12 d'épaisseur bien liaisonnées, le tout recouvert intérieurement et extérieurement d'un enduit en mortier lissé avec soin. Cette maçonnerie sera toujours montée de manière qu'il y ait au moins 0,20 entre les bois de charpente et les tuyaux.

Les foyers se composeront d'un âtre pendant en briques posées avec liaison de mortier en forme de voûte, et d'un âtre plat en carreaux de terre cuite superposés en plein mortier sur la première voûte ; l'âtre sera terminé du côté du plancher par une chaîne en pierre de 0,06 à 0,08 d'épaisseur sur 0,35 de largeur, le foyer sera de toute la largeur du chambranle afin que les piédroits reposent sur ces dalles.

Les souches extérieures seront en pierre de taille, elles s'élèveront à 0,30 au-dessus du niveau de la faîtière, à l'exception de celle placée sur la face principale. L'assise inférieure portera un revers d'eau de 0,10 de saillie placé à 0,10 au-dessus du niveau du rampant de la couverture. L'assise supérieure formera saillie de 0,04 dans tout le pourtour. Les autres assises seront formées de dalles de 0,10 d'épaisseur maintenues à chaque joint par un crampon en fer de 0,12 de longueur.

Le balcon de la façade occupera toute la longueur de l'avant-corps, il sera supporté par 4 consoles formant saillie sur le parement du mur, il sera en tout disposé comme l'indique le dessin et suivant ce qui sera indiqué lors de l'exécution.

Le beffroi destiné à recevoir la cloche aura 5,50 de hauteur sur 2,60 de côté à la base, la partie supérieure sera percée de 4 vitraux de 0,75 de largeur et 1,80 de hauteur avec entablement à 0,55 de hauteur. Le bâtis sera en charpente et recouvert d'un revêtement en menuiserie.

La couverture sera en bardeaux peints couleur ardoise ; les vitraux seront garnis de persiennes, toutes les faces extérieures seront recouvertes de peinture à l'huile à 3 couches.

Charpente - plâtre :

Les planchers du rez-de-chaussée reposeront sur des lambourdes en chêne de 0,10 de grosseur, elles seront posées bien de niveau sur le sol qu'on aura bien damé et sur des cales en pierre de 0,20 de côtés dans toute leur longueur. Il sera posé 6 cours de lambourdes sous chaque coupe de planche de 4 mètres. Le plancher du premier sera formé de poutrelles de 0,16 à 0,20 de grosseur, soulagées dans leur portée par une poutre principale, placée sous l'emplacement de la cloison ; cette pièce aura 0,25 à 0,30 de grosseur et supportée elle-même par des poteaux en chêne de 0,20 de grosseur.

Le plancher supérieur sera formé de pièces principales de 0,30 0,32 de grosseur qui servent en même temps de tirants pour les fermes et de 12 cours de poutrelles de 0,15 à 0,16 de grosseur, qui seront supportées par des recharges fixées contre les tirants.

La charpente du comble sera formée de quatre fermes principales et de demi-fermes de croupes et d'arêtiers. Les deux fermes du milieu se composeront chacune de 1 tirant de 14,20 de longueur, 0,30 à 0,32 de grosseur ; de deux arbalétriers de 8,25 de longueur, 0,20 de grosseur ; de 2 sous-arbalétriers de même grosseur, de deux patins de 2 mètres de longueur et 0,20 de grosseur, d'un poinçon de 5,50 de hauteur et 0,20 de grosseur ; de bras et jambettes de 0,12 à 0,15 de grosseur, et de chantignottes de 0,50 de longueur et 0,16 à 0,20 de grosseur ; enfin d'un cour de moises de 0,14 à 0,16 de grosseur.

Chaque ferme de croupe et d'arêtier se composera de un tirant principal de 14,20 de longueur, 0,32 à 0,35 de grosseur, d'un demi-tirant de 7,40 de longueur, 0,30 de grosseur, et de deux demi-tirants d'arêtiers de 9,50 de longueur et 0,25 de grosseur, maintenus aux deux précédents par deux



coyers de 0,16 à 0,30 de grosseur ; de 5 arbalétriers ensemble 44 mètres de longueur, 0,20 de grosseur ; de 5 patins de 2 mètres de longueur et 0,20 de grosseur ; d'un poinçon de 5,50 de hauteur, 0,20 à 0,25 de grosseur ; de bras de 0,12 à 0,15 de grosseur et de moises de 0,14 à 0,16 de grosseur.

Ces fermes supporteront 5 cours de pannes de 0,20 de grosseur et une sablière de 0,12 à 0,15 de grosseur. La longueur des pannes sera d'au moins la portée de deux fermes, elles s'assembleront à bec de flûte sur les arbalétriers. Ces assemblages seront recroisés et maintenus par 3 fortes broches en fer ; il en sera de même pour les sablières.

Les chevrons d'arêtiers auront 0,10 à 0,12 de grosseur et les chevrons ordinaires 0,10, il en sera posé 6 sous chaque coupe de planches de 4 mètres.

Les lambourdes des planchers, les patins, les poinçons, les moises etc... des fermes seront en bois de chêne. Le cube est 8.240. Le restant des charpentes est en sapin, le cube est de 51.760.

*Annonces des Hautes-Vosges n°1173 rien*

*Annonces des Hautes-Vosges n°1174 — 30 décembre 1984*

Couverture :

La couverture sera formée d'un lattis jointif en planches de sapin assemblées à rainures et languettes et solidement fixées par deux pointes sur chaque chevron et par une pointe de 0,07. Ce lattis sera disposé pour recevoir les tuiles plates qui seront serrées jointivement et posées au pureau de 0,09 de manière que les joints se recroisent exactement par le milieu et qu'elles présentent en tous sens des lignes droites et bien correctes. La faitière et les arêtiers seront couverts en tuiles dites faitières posées à recouvrement de 0,05 et avec liaison de mortier de chaux hydraulique. La surface de la couverture est de 455 m<sup>2</sup> et la longueur des arêtiers de 55 mètres.

Il sera posé, pour former les chanlattes, les tuyaux de descente et les moins des combles 400 feuilles de fer blanc double X X, soudées avec recroisement de 0,02. Les crochets pour supporter les chanlattes et les tuyaux seront au nombre de 105, ils pèseront ensemble 26 kilos et les fers blancs seront du poids de 75 kilos les 400 feuilles. Tous les fers blancs seront recouverts de deux couches de peinture à l'huile.

Planchers :

Les planchers seront en planches de sapin de 0,25 de largeur, belle qualité sans nœuds ni autres défauts, elles seront blanchies sur la face apparente et assemblées à rainures et languettes de 0,010 de côté, enfin solidement fixées dans les travures ou sur les premiers planchers par deux pointes de 0,07 à chaque rencontre. La surface de ces planchers est de 319,20 m<sup>2</sup>.

Les planchers du comble et les premiers planchers seront faits en planches second choix, assemblées et fixées comme les précédentes. Leur surface est de 560 m<sup>2</sup>.

Plâtres :

Les plafonds dont la surface est de 560 mètres carrés, seront composés d'un lattis en planches de sapin refendues à la hache en portions de 0,03 à 0,04 de largeur et solidement fixées aux travures par une pointe de 0,065 ou 36 pointes par mètre superficiel, avec un espacement de 0,01 entre chaque joint. Ce lattis recevra un enduit en plâtre à deux couches, ensemble de 0,015 d'épaisseur. La première couche de plâtre gris sera appliquée en pressant fortement sur le lattis afin que le plâtre fasse crochets dans les joints en dessus et la seconde couche de plâtre blanc parfaitement lissée à la truelle et au racloir.

Dans le cas où les plafonds ne seraient pas parfaitement blancs, ce qui ne pourrait provenir que d'un mauvais choix dans le plâtre, l'entrepreneur sera tenu de donner une ou plusieurs couches de blanc à la colle sans qu'il ne puisse réclamer aucune indemnité pour ce double travail.

La vérification des couches sera faite après l'exécution et, s'il était reconnu qu'elles n'ont pas les épaisseurs, et que la première ne fasse pas crochets, l'entrepreneur sera tenu de démonter les plafonds pour les refaire conformément au devis.

Les cloisons du rez-de-chaussée seront faites en briques posées de plat, celles du premier étage seront en briques posées de champ, le tout avec liaison de plâtre et enduit semblable aux plafonds, sur les deux parements.

Les murs à l'intérieur dans les salles seront recouverts d'un enduit en plâtre à deux couches, la dernière de plâtre blanc parfaitement lissée. La niche

sera en briques avec ravalement en plâtre et chambranle à moulure suivant le profil.

### ***Menuiserie – vitrerie :***

Toutes les menuiseries, soit de chêne ou de sapin, ou à panneaux seront confectionnées suivant les épures en grand qui seront données lors de l'exécution et suivant les dessins.

Les bois auront les épaisseurs proportionnées aux dimensions des objets et qui seront fixées par des épures ; ils seront de belle qualité, sans nœuds, ni autres défauts, de droit fil, sans gireures ni aubier, bien secs, coupés au moins depuis 5 ans, sans fatin, tampons ni mastic et toujours corroyés et dressés au moins 2 mois avant la réunion des diverses pièces qui composent chaque partie et rabotés jusqu'au vif afin qu'il ne reste aucun vestige des traits de soin.

Tous les assemblages seront faits suivant les règles de l'art, les arêtes seront vives et les moulures seront poussées avec soins et propreté, le tout sera assemblé par tenons et mortaises, par rainures et languettes, collés et entretenus par des clefs dans l'épaisseur des bois et ces clefs elles-mêmes retenues par des chevilles qui les traverseront. Les assemblages à onglet seront employés pour les portes et pour les chambranles.

Les feuillures pour recevoir le verre auront 10 millimètres de profondeur et autant de largeur.

*Annonces des Hautes-Vosges n°1175 — 6 janvier 1985*

Tous les fers employés pour les objets de serrurerie seront de la qualité dite fer doux, sans pailles ni gerçures, ils auront les dimensions et le poids prescrit au détail estimatif, ils seront des meilleures espèces, qualité et fabrication, et toutes les pièces défectueuses ou mal ajustées seront reprises et remplacées aux dépens de l'entrepreneur ; ils seront limés et ajustés avec soin, suivant que chaque pièce l'exigera.

Tous les fers seront pesés avant la pose et il en sera tenu par le surveillant un registre sur lequel seront inscrits les résultats de chaque pesée afin qu'à la réception il en soit fait mention.

Les ouvrages seront confectionnés avec soin et suivant les règles de l'art, tous les objets seront fournis au fur et à mesure de l'avancement des

travaux. Ils seront mis en place (avec vérification du poids) avec la plus grande propreté et solidité.

Les verres destinés à garnir les croisées seront de la qualité dite verre double, ils auront des épaisseurs proportionnelles à leurs dimensions, ils seront des meilleures qualités selon leur espèce, clairs, nets, sans bouillons, coins, ni boudins et rayures, ni ondes défectueuses et bien plates.

Le mastic employé pour les maintenir sera composé de céruse mêlée d'un cinquième de bougival, broyés à l'huile de lin bien épurée, ils ne seront posés qu'après la première couche d'impression à l'huile, ils seront préparés au moment de l'emploi et le mélange des matières sera fait en présence du surveillant ; il sera posé quatre pointes dites de vitrier pour maintenir chaque carreau.

La céruse, broyée à l'huile de lin, de noix ou de pavot, fournira la base de toutes les peintures, il en sera toujours appliqué une première couche sur les bois qui devront recevoir une couleur d'impression quelconque à l'huile. L'huile de lin sera employée pour les objets exposés à l'air extérieur.

Toutes les peintures seront préparées dans l'atelier qui sera établi à cet effet, dans les bâtiments mêmes du nouvel édifice et sous les yeux du surveillant des travaux. Les huiles employées aux dits ouvrages seront claires, des meilleures qualités et les mieux purgées et sécatives qu'il sera possible. Les fers seront d'abord couverts d'une couche de minium broyé à l'huile avant de recevoir d'autres couleurs.

Les peintures seront faites par un peintre et non par des menuisiers comme c'est l'usage dans le pays. Toutes les matières en général susceptibles d'être évaluées d'après leur poids seront pesées séparément pour chaque espèce avant leur mise en place.

Les portes et les croisées seront conformes aux modèles, exécutées sous les yeux de l'architecte par un ouvrier de son choix.

Qualité des matériaux :

Le sable sera extrait, il sera purgé de toutes parties terreuses et passé à la claie.

La chaux proviendra des fours du pays, elle sera bien conditionnée et toujours transportée à couvert jusqu'au moment de l'emploi, elle sera éteinte par immersion sous le sable.

Le mortier sera composé d'un tiers de chaux éteinte et de deux tiers de sable mélangés à force des bras et sans eau que celle nécessaire à la fusion de la chaux.

Tous les mortiers seront faits sous un hangar préparé à cet effet et sur une aire en planche afin de faciliter le mélange des matières, et l'entrepreneur sera tenu de faire mesurer les matières à employer, pour que l'on soit assuré que les qualités voulues sont fournies.

Les moellons seront extraits des carrières du pays, ils seront d'un échantillon régulier, bien ébroussés, non gélifs ni autres défauts, les blocs seront posés sur leur lit de carrière.

Les briques seront faites en terre préparée avec soin, elles seront bien cuites, sans gerçures ni autres défauts. Les tuiles seront de bonne qualité, bien cuites et bien sonores, elles auront les dimensions du commerce, les parements présenteront des surfaces bien planes et les arêtes seront bien correctes.

Les briques et les tuiles seront d'une forte consistance et formées d'une pâte bien liée et bien homogène. La terre argileuse dont les briques et les tuiles seront formées ne contiendra point de parties calcaires ni d'autres corps étrangers.

Les bois employés pour les charpentes, soit de chêne ou de sapin, seront de droit fil sains et secs, sans aubier, roulures ni nœuds vicieux, toujours équarris avec soin. Les pièces d'assemblage seront à vive-arête, ils seront assemblés suivant les règles de l'art, à tenons, mortaises et par embrèvement.

Tous les planchers seront posés parfaitement de niveau dans tous les sens et les traverses seront échantillonnées de manière qu'elles se trouvent également de niveau par dessous et que l'épaisseur soit régulière. On réservera des enchevêtrures au droit de toutes les croisées et de toutes les cheminées ; elles auront les dimensions prescrites.

Les planches de chêne ou de sapin seront de belle qualité, suivant ce qui est expliqué aux articles des planchers, elles auront les dimensions voulues et seront parfaitement sèches avant l'emploi. Ces conditions sont de rigueur, même pour le premier plancher ainsi que pour le lattis des couvertures, et l'entrepreneur sera tenu de démonter à ses frais les planches ou lattis qui présenteraient quelques défauts au bout d'un certain temps.

Indépendamment de ce qui vient d'être prescrit, l'entrepreneur exécutera les ouvrages suivant les règles de l'art, à dire d'expert, il sera chargé de toutes les fournitures et main-d'œuvre quelconques, il se conformera en outre aux clauses et conditions du cahier des charges ordinaires des adjudications.

Epinal, 29 avril 1844.

L'architecte du département, signé : GRILLOT.

## HOTEL DE VILLE DE FRAIZE

Cet édifice a été commencé en automne 1856 et terminé dans le courant de 1858. C'est moi qui ai donné le plan de l'escalier et de la cage ; d'après le plan de l'architecte, la rotonde ne devait pas exister, l'escalier devait se trouver à l'intérieur dans un des angles du bâtiment, c'était une mauvaise disposition.

Trois frères, dits les Lièvre, de Bruyères, étaient entrepreneurs associés. Ils avaient pour conducteur de chantier un nommé Cordier, d'Epinal, ancien entrepreneur. Les Lièvre ont perdu sur cette construction de 10 à 15.000 francs.

Dans ce bâtiment, j'ai fait les ouvrages suivants : le clocher, la lisse de la rampe de l'escalier, la balustrade de la salle de la Justice et tout ce que renferme le prétoire, bureaux etc... et les bancs pour la même salle.

C'est encore moi qui ai donné l'idée à la commune, et qui ai fait faire et dirigé la remise pour les pompes à incendie.

### ***Garde-robe d'un ouvrier***

1 paletot (pour 3 ans) 45 francs ; c'est par année 15 francs. 3 pantalons (pour 3 ans) 50 francs ; coût par année 16 f 66. 2 blouses [pour 3 ans) 20 francs ; coût par année 6 f 66. 1 paire de souliers (pour-un an) 14 francs. 2 casquettes (pour un an) 5 francs. 2 chemises (pour un an) 12 francs. 2 mouchoirs de poche (pour un an) 2 francs. 2 cravates (pour un an) 3 francs. 1 casaquin (pour trois ans) 10 francs ; coût par année 3 f 35. Total : 77 francs 67 par an, soit 0 franc 212 par jour.

### ***Blanchissage de linge, etc... par semaine***

1 chemise 0 franc 20, 1 mouchoir de poche 0 franc 05, pantalon, blouse, cravate etc.. 0 franc 125, raccommodage de linge, d'effets, etc... 0 franc 10, soit au total 0 franc 475 et par jour 0,067.

### ***Pension par jour***

1 franc 50. Environ 57 jours de chômage par année, la pension desquels est prélevée sur les journées de travail, soit  $57 \times 1,50 = 87$

francs 50 : 365 jours = 0,234. Argent que débourse l'ouvrier chaque jour

2 francs 013, chopes et maladies par jour 0 franc 04, soit 2 f 053.

Une journée de travail : 3 francs ; à déduire 2 francs 053 = 0 franc 947 x  
308 journées de travail : 291 francs 676 par an.

### ***Alimentation***

Suivant un auteur, il faut à un homme, pour réparer les pertes quotidiennes de son corps : 1 kg 200 de pain, 300 gr de viande (os et graisses déduits) ou 400 gr de viande telle que les bouchers la livrent, 2 tiers de litre de vin, 2 tiers de litre d'eau.

Expérience à Saverne (1870).

Déjeuner : lait, café et sucre (non compris le pain) 0 franc 15

500 gr de pain à 0 franc 32 : (à Fraize : 0 franc 30) 0 franc 16

250 gr de viande à 0 franc 55      0 franc 137

Légumes et graisse pour 2 repas pour 1 personne : 0 franc 25

Nourriture par jour (sans vin)      0 franc 697

Chauffage :      10 stères de hêtre par an      75 francs

                  ou 12 stères de sapin      60 francs

avec le sapin, c'est par jour : 0 franc 165

Eclairage (environ 20 litres d'huile par an) : par jour 0 franc 07

Location chez Pichon : pour un an 120 f pour 2 personnes, soit par jour  
pour une personne : 0 franc 165.

Frais par jour pour une personne : alimentation 0 f 697, chauffage 0 f 165,  
éclairage 0 f 07, location ou logement 0 f 165, si on ajoute du vin au repas  
0 f 20, soit 1 f 30 par jour et par personne.